

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 13 FÉVRIER 2017

A l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Johanne Lessard, Monsieur Michel Aubin, Monsieur Martin Bibeau, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Luc Bertrand, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin maire.

Était aussi présente Madame Chantal Piette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#2017-02-016'' ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Luc Bertrand d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CET ORDRE DU JOUR SE LIT COMME SUIT :

Mot de bienvenue.

Lecture de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier 2017.

Lecture et approbation des comptes à payer.

Période de questions.

Projet Pac rural / CSCB.

Demande subvention député (aide financière).

Liste de vente pour non-paiement de taxe.

Résolution pour une demande de subvention au programme ACDC.

Résolution pour constat d'infraction.

Visite de prévention des incendies année 2017.

Entente intermunicipale (service incendie).

Programme TECQ.

Avis de motion (Règlement d'emprunt).

Comité consultatif.

Dépôt du règlement # 257.

Demande

demande d'une résolution d'appui - CRÉVALE

demande d'une résolution d'appui - Pour un Québec en santé

demande d'adhésion pour 2017-2018 – Culture Lanaudière

demande d'appui - l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

demande d'aide financière – Cible famille Brandon – Fête de la Famille

demande d'autorisation de passage de 1000km du Grand défi Pierre Lavoie

demande d'aide financière – Société Alzheimer Lanaudière

demande de commandite – Zec des Nymphes

demande d'une résolution d'appui –Amendement au code municipal du Québec

Rapport de la directrice générale.

Ristourne MMQ.

Versement TECQ

Correspondance.

Rencontre du regroupement des OMH

Divers.

Soumissions photographe.

Soumissions pour équipements informatiques.

Dossier 1320-18-5540.

Roulotte Paul Buissonneau, édition 2017.

Résolution 2016-11-180 demande d'information par les professionnels.

Levée de l'assemblée.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 13 FÉVRIER 2017

**#2017-02-017" APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 9 JANVIER 2017.**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal appuyée par Monsieur Michel Aubin d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier 2017.

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

COMPTES À PAYER.

201700016	2017-02-14	Denis Gamelin	97,73 \$
201700017	2017-02-01	Hydro-Québec	455,99 \$
201700018	2017-02-14	Papeterie Beaulieu	54,10 \$
201700019	2017-02-13	Centre Sportif et Communautaire	55,09 \$
201700020	2017-01-31	Chantal Piette	1 038,11 \$
201700021	2017-02-13	CRSBP	1 980,07 \$
201700022	2017-02-13	Corporation de la Fête nationale	96,58 \$
201700023	2017-02-13	Produits Chimiques SANY inc.	28,35 \$
201700024	2017-02-13	Quincaillerie Piette enr.	14,69 \$
201700025	2017-02-13	Bélanger et Sauvé	715,72 \$
201700026	2017-02-21	Hydro-Québec	257,11 \$
201700027	2017-02-13	Alain Tétreault	350,00 \$
201700028	2017-02-13	LE GROUPE HARNOIS	943,24 \$
201700029	2017-02-13	Municipalité de St-Norbert	183,92 \$
201700030	2017-02-13	Suzie Demontigny	264,39 \$
201700031	2017-02-13	MRC de D'Autray	6 805,85 \$
201700032	2017-02-15	Chantal Piette	1 045,59 \$
201700033	2017-02-13	EBI Environnement inc.	1 201,57 \$
201700034	2017-02-13	M. Benoit Delorme	121,92 \$
201700035	2017-02-13	IP Communications	137,28 \$
201700036	2017-02-13	Maxime Legros Crête	95,14 \$

Total des chèques émis 15 942.44\$

Monsieur Martin Bibeau conseiller, s'absente de la séance du conseil à 7h47.

#2017-02-018" PAIEMENT DES COMPTES.

Le paiement de ces comptes est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Joanne Lessard.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Retour de Monsieur Martin Bibeau à 7h49.

CERTIFICAT DES CRÉDITS SUFFISANTS.

Je soussignée, Chantal Piette, secrétaire trésorière, certifie par la présente que la municipalité dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées ont été projetées.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 13 FÉVRIER 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée dans la salle.

#2017-02-019" DEMANDE AU PAC RURAL – RÉGIE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON.

Il est proposé par Madame Johanne Lessard
Appuyée par Madame Audrey Sénéchal
Et résolu

Que la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon accepte de fournir un montant de 181.42 \$ à la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon relativement au projet de modernisation et aménagement de la salle multifonctionnelle présenté à la MRC de D'Autray dans le cadre du Pac rural.

Que cette résolution soit conditionnelle à l'obtention de la subvention du Pac rural à la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-02-020" ACCEPTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #4 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #4

CONSIDÉRANT QUE le 26 janvier 2017, la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon a adopté le règlement numéro 4 décrétant une dépense de 340 000 \$ et un emprunt de 170 000 \$ pour la modernisation du système de réfrigération et de la salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE l'article 607 du Code municipal requière qu'un règlement d'emprunt adopté par une Régie intermunicipale doit être approuvé par résolution de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la juridiction de la régie.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal
Appuyée par Madame Johanne Lessard
Et résolu

D'approuver le règlement numéro 4 de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon, décrétant un emprunt de 170 000 \$ et une dépense de 340 000 \$ pour la modernisation du système de réfrigération et de la salle multifonctionnelle.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 13 FÉVRIER 2017

#2017-02-021" INFRASTRUCTURE DE LA ROUTE.

Considérant la détérioration des infrastructures routières de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon;

Considérant que le 1er Rang, le Chemin de la Ligne Piette ainsi que la rue des Merles Bleus nécessitent des réparations;

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon veut faire des travaux visant à améliorer la sécurité des usagers de la route;

En conséquence, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Michel Aubin de faire une demande d'aide financière de dix mille dollars (10 000.00 \$) auprès du député de Berthier soit Monsieur André Villeneuve. Cette demande d'aide financière servira à l'amélioration des infrastructures routières de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-02-022" APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal que les membres du conseil municipal approuvent l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et /ou scolaires envers la Municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-02-023" ENVOI DE LETTRE ENREGISTRÉE POUR COMPTE DE TAXES NON PAYÉES.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'envoyer une lettre enregistrée aux personnes qui n'ont pas payé leur compte de taxes pour l'année 2016. Des frais de quinze dollars (15.00 \$) seront ajoutés pour les frais d'administration.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-02-024" DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME ACDC.

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR);

CONSIDÉRANT que, dans le plan d'action 2011-2015 de la PQGMR, le gouvernement a comme stratégie de bannir la matière organique des lieux d'élimination d'ici 2020;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 13 FÉVRIER 2017

la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a mis sur pied le programme Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC);

CONSIDÉRANT que, pour obtenir une subvention de l'ACDC, une municipalité admissible doit fournir de l'information au MDDELCC en remplissant le formulaire prescrit;

CONSIDÉRANT que le cadre normatif de l'ACDC exige une résolution municipale et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de D'Au-tray est en vigueur depuis le 31 décembre 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Michel Aubin et appuyé par Monsieur Bernard Coutu et résolu ce qui suit, à savoir que la municipalité :

1. s'engage à respecter l'ACDC, en particulier ses éléments de reddition de comptes;
2. autorise Guy Fradette, spécialiste en gestion des matières résiduelles de la MRC de D'Au-tray, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toute information requise pour l'inscription, le respect et le bon fonctionnement de l'ACDC.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-02-025'' RÉSOLUTION POUR CONSTAT D'INFRACTION.

ATTENDU QUE pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales, la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon autorise généralement des personnes à délivrer des constats d'infraction.

PAR CONSÉQUENT : il est proposé par Madame Johanne Lessard et appuyée par Monsieur Michel Aubin et résolu que conformément aux articles 9 et 147 du **Code de procédure pénale** (L.R.Q.c.C-25.1) :

D'autoriser généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon, un constat d'infraction pour toute infraction :

- I. Aux dispositions du **Code de la sécurité routière** (L.R.Q. c. C-24.2) et de l'un de ses règlements;
- II. Aux dispositions du **Code municipal du Québec** (L.R.Q. c.27.1) et de l'un de ses règlements;
- III. Aux dispositions de la **Loi sur les véhicules hors route** (L.R.Q. c.V-1.2) et de l'un de ses règlements;
- IV. Aux dispositions de la **Loi concernant l'impôt sur le tabac** (L.R.Q. chapitre 1-2 article 14.3 et 15.0.1)

De plus, il est résolu d'abroger la résolution # 2011-05 RÉSOLUTION POUR CONSTAT D'INFRACTION.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 13 FÉVRIER 2017

#2017-02-026" VISITE DE PRÉVENTION (SERVICE INCENDIE).

Il est proposé par Monsieur Luc Bertrand et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'approuver le document concernant les visites de prévention pour l'année 2017 déposé par le service incendie de Saint-Gabriel-de-Brandon. L'évaluation des coûts pour ce service s'élève approximativement 592.00 \$.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-02-027" ENTENTE INTERMUNICIPALE (SERVICE INCENDIE).

Il est proposé par Monsieur Luc Bertrand et appuyé par Madame Johanne Lessard d'approuver le montant de la quote-part 2017 pour le service incendie de Saint-Gabriel-de-Brandon. La quote-part pour l'année 2017 est de huit mille neuf cent cinquante-neuf dollars et six sous (8 959.06\$) payable en deux versements.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-02-028" PROGRAMME TECQ / DIMENSION TROTTOIR.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Michel Aubin que la nouvelle dimension des trottoirs sur la rue Principale (rte 348) soit de 1.2 m.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
Contre : Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Luc Bertrand, Madame Audrey Sénéchal et Monsieur Denis Gamelin.
Pour : Madame Johanne Lessard
La résolution est rejetée.

#2017-02-029" PROGRAMME TECQ / DIMENSION TROTTOIR.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Michel Aubin que la nouvelle dimension des trottoirs sur la rue Principale (rte 348) soit de 1.3 m.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
Contre : Monsieur Bernard Coutu, Monsieur Luc Bertrand, Monsieur Martin Bibeau.
Pour : Madame Johanne Lessard, Monsieur Denis Gamelin
La résolution est adoptée majoritairement.

Monsieur Bernard Coutu conseiller, s'absente de la séance du conseil à 8h45.

#2017-02-030" PROGRAMME TECQ / DÉPLACEMENT POTEAU.

ATTENDU que suite à l'analyse du dossier, il serait non-réglementaire d'effectuer le déplacement des 4 poteaux sur le dos du trottoir côté résident et ce à cause du dégagement avec les bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Johanne Lessard que lors des travaux de réfection des trottoirs (rue Principale - rte 348) aucun poteau ne sera déplacé.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Retour de Monsieur Bernard Coutu à 8h47.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 13 FÉVRIER 2017

#2017-02-031" PROGRAMME TECQ / ABAISSEMENT DU TROTTOIR.

Il est proposé par Monsieur Michel Aubin et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'aviser le service d'ingénieur que le conseil municipal tient à limité l'abaissement du trottoir (43 mètres de long) seulement pour les accès à la propriété soient les deux entrées commerciales.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-02-032" PROGRAMME TECQ / APPEL D'OFFRES RÉFECTION DES TROTTOIRS.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Johanne Lessard que l'ouverture des soumissions pour le projet réfection des trottoirs (rte 348) soit le 20 ou le 27 mars 2017.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-02-033" PROGRAMME TECQ / RÉFECTION DES TROTTOIRS / FIN DES TRAVAUX.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Michel Aubin que soit inscrit dans le devis que la fin des travaux pour la réfection des trottoirs (rte 348) soit au plus tard le 14 juillet 2017.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-02-034" AVIS DE MOTION

Madame Audrey Sénéchal conseillère, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement ayant pour objet de décréter un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection des trottoirs situés sur la rue Principale (route numérotée 348).

#2017-02-035" COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / NOMINATION

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Michel Aubin de renouveler les mandats pour le comité consultatif d'urbanisme de Monsieur Denis Gamelin en tant que membre du Conseil municipal et Messieurs André Poirier et Gilles Côté en tant que résidents de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DU RÈGLEMENT # 257

Règlement MRC D'Autray #257 « Règlement prévoyant l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités, budget 2017 ».

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 13 FÉVRIER 2017

DEMANDE

#2017-02-036'' **RÉSOLUTION D'APPUI / CRÉVALE**

CONSIDÉRANT QUE depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

CONSIDÉRANT QUE Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplomation et de qualifications après sept ans au secondaire1;

CONSIDÉRANT QU'Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec3;

CONSIDÉRANT QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Luc Bertrand et résolu de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

Pour ce faire, nous nous engageons :

- Offrir des activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes
- Port du ruban de la persévérance scolaire
- Investissement dans la bibliothèque municipale

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE (suite)

Demande d'une résolution d'appui - Pour un Québec en santé *-non-retenu*

Demande d'adhésion pour 2017-2018 – Culture Lanaudière *-non-retenu*

Demande d'appui - l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints *-non-retenu*

#2017-02-037'' **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CIBLE FAMILLE BRANDON.**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Michel Aubin d'émettre un chèque au montant de \$ 50.00 (cinquante dollars). Ce montant servira au financement de la journée d'activités familiales du 13 mai 2017 dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 13 FÉVRIER 2017

#2017-02-038" **DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE 1000KM DU GRAND DÉFI
PIERRE LAVOIE.**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu
Appuyée par Madame Audrey Sénéchal
et résolu

Que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon autorise le convoi du 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie (édition 2017) à traverser la municipalité le 16 juin 2017.

Que cette résolution soit conditionnelle à l'obtention des autorisations du Ministère du Transport du Québec concernant l'utilisation des routes numérotées.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE (suite)

Demande d'aide financière – Société Alzheimer Lanaudière *-non-retenu*

Demande de commandite – Zec des Nymphes *-non-retenu*

Demande d'une résolution d'appui – Amendement au code municipal du Québec *-non-retenu*

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame Chantal Piette informe les membres du conseil que la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon recevra de la MMQ la somme de 1027.00 \$ comme ristourne pour l'exercice financier 2016.

Madame Chantal Piette informe les membres du conseil que la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon a reçu la somme de 62 001.63 \$ remboursement accordé programme TECQ (Fédéral). Le versement provenant du provincial sera le ou vers le 15 mars 2017.

CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé. Monsieur Gamelin donne de l'information concernant le but de la rencontre du Regroupement des OMH qui aura lieu le 27 février à 13h30 à la MRC D'Autray.

DIVERS.

#2017-02-039" **SOUSSIONS /PHOTOGRAPHE.**

Soumissionnaires invités :

Ysabelle Latendresse Photographe	435.74 \$ tx incluses
LeSage concept Image	367.92 \$ tx incluses

Suite à la lecture des soumissions, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'octroyer le contrat à LeSage concept Image. La session de photographies devrait avoir lieu le lundi 10 avril à 19h.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-02-040" **SOUSSIONS /ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES.**

Soumissionnaires invités :

ISM	1 370.57 \$ tx incluses
FLEETINFO	1 414.02 \$ tx incluses

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 13 FÉVRIER 2017

Suite à la lecture des soumissions, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'octroyer le contrat à ISM pour l'acquisition d'équipements informatiques.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

DIVERS.

Dossier 1320-18-5570- Madame Chantal Piette fait un compte rendu du dossier.
Roulotte Paul Buissonneau édition 2017 – aucune représentation sur notre territoire.

#2017-02-041'' ABROGER LA RÉOLUTION 2016-11-180 DEMANDE D'INFORMATION PAR LES PROFESSIONNELS.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Johanne Lessard d'abroger la résolution 2016-11-180 demande d'informations par les professionnels.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée majoritairement.

DIVERS.

Vérification de la balayeuse.

#2017-02-042'' LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 22h15.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Johanne Lessard et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin, Maire

Chantal Piette, directrice générale et secrétaire-trésorière.